

Loi sur les parcs nationaux

certain nombre des parcs nationaux de l'Ouest. Au cours des années 70, on a insisté davantage, dans la création de nouveaux parcs, pour que certaines industries touristiques et certains services tertiaires s'implantent à l'extérieur du parc, ce qui est plus conforme aux préoccupations accrues de notre société en matière d'écologie.

On peut également prévoir qu'à l'avenir, on fera de l'expérience dans le domaine des moyens de transport public dans les parcs nationaux. On pourra ainsi diriger plus efficacement les visiteurs et, par la même occasion, éviter les dégâts que cause la construction de routes. On a déjà tenté, et avec succès, des expériences de ce genre à Pointe Pelée, et on le fera à Kluane, pour permettre aux visiteurs d'atteindre des belvédères donnant sur les glaciers. Une autre mesure visant à assurer une meilleure gestion a été adoptée en mai de cette année. Le nombre de bureaux régionaux est passé de trois à cinq, et ce, pour permettre une meilleure présentation régionale au sein des effectifs. Nous comptons maintenant des bureaux à Calgary, Winnipeg, Cornwall, Québec et Halifax.

La loi sur les parcs nationaux a pour premier objet la conservation et les loisirs. Et c'est la conservation qui doit primer, si l'on veut que le Canada ait des endroits spécialement réservés aux loisirs. Le bill S-4 ne modifie pas ce principe fondamental. Je demande aux honorables députés d'appuyer unanimement ce bill.

● (1550)

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, les membres de mon parti partagent les vues du secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Marchand). Nous aimerions que ce bill soit renvoyé au comité où nous pourrions examiner assez attentivement certains de ses articles et formuler des propositions en vue d'améliorer ceux qui laissent à désirer.

Je pense que nous pouvons accepter la déclaration du secrétaire parlementaire selon laquelle cette proposition ne comporte pas de nouvelle politique. C'est là assurément l'un des inconvénients du bill, car de nombreuses régions de notre pays sont déçues des méthodes actuelles, voire de la politique, de la division des parcs du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Nous voulons avoir l'occasion au comité de recommander des changements pour régler ces difficultés. En raison de la diversité de ces questions et de l'inquiétude qu'elles font naître partout au Canada, un certain nombre de députés de ce côté-ci veulent formuler des observations sur la politique et les méthodes actuelles applicables aux parcs.

Pour débiter, je tiens à rendre hommage aux membres de l'autre endroit et signaler aux députés les discussions très poussées et utiles auxquelles ils se sont livrés. Je pense que les députés et quiconque s'intéresse à la question des parcs nationaux dans son ensemble auraient profit à en lire le compte rendu. Il y a également lieu de signaler que ces discussions à l'autre endroit ont abouti à un amendement qui se trouve maintenant inséré au bill S-4. Il ne va pas si loin que ses partisans l'auraient souhaité. Le rapport des forces à l'autre endroit étant ce qu'il est pour des raisons que je n'ai pas l'intention de développer maintenant, monsieur l'Orateur, je pense que l'auteur de l'amendement s'en est tenu sagement à ce que le ministre était prêt à accepter.

L'amendement de l'autre endroit visait à démocratiser le mode d'établissement des parcs nationaux au Canada et la façon d'agrandir ou de réduire le territoire des parcs nationaux. On a donc demandé des audiences publiques à cause de l'attitude du ministre telle qu'exprimée par l'entremise

du Directeur des parcs du Canada. Certains se sont opposés à la demande d'audiences publiques et on s'est entendu pour que le bill exige la publication d'un préavis de 90 jours dans la *Gazette du Canada* relativement à tous changements proposés dans les frontières des parcs nationaux. Cette dose de démocratie n'est pas aussi forte qu'on ne l'aurait voulu ni que ne le voudront les députés au comité, mais c'est tout ce que le ministre a consenti à accorder. Les sénateurs étant réalistes, reconnaissent que le gouvernement n'est pas aussi favorable à leurs changements qu'il pourrait l'être à ceux d'un comité de la Chambre.

Je crois qu'il est important d'établir le principe selon lequel lorsqu'il y a des changements importants à apporter aux parcs nationaux du Canada, nous devons assurer le droit à des audiences publiques; chacun doit avoir l'occasion de faire des observations, et non seulement cette minorité d'excentriques qui passent leur temps à lire la *Gazette du Canada*. Le gouvernement prétend s'être engagé à tenir des audiences publiques relatives aux parcs nationaux, mais il importe de noter, en examinant cette prétention, qu'on a refusé d'insérer dans le bill une disposition concernant les audiences publiques, même si l'occasion s'est présentée d'adopter un amendement qui réaliserait cet objectif.

Il importe également de se rappeler que le gouvernement n'a pas tenu d'audiences publiques à Jasper, centre urbain dans un parc national, alors que le ministre avait fait une proposition très sérieuse relative à l'abandon du service ferroviaire qui aurait touché 1,200 personnes de l'endroit. Il a été difficile de tenir des audiences publiques et d'obtenir la participation du public lors de l'établissement du parc Ship Harbour en Nouvelle-Écosse, parc auquel cette loi ne fait pas allusion car cette disposition suscite encore beaucoup de désaccord. Le gouvernement s'est aussi montré réticent à l'égard de la tenue d'audiences publiques sur d'autres aspects de la politique des parcs au pays.

Le Directeur des parcs du Canada a laissé entendre au comité de l'autre endroit qu'il était inutile de tenir des audiences publiques parce que ceux qui avaient des questions à soulever avaient l'occasion de le faire devant les comités de la Chambre ou de l'autre endroit. Voilà une suggestion nettement irréalisable. Non seulement les comités de la Chambre, et surtout ceux de l'autre endroit, sont déjà surchargés de travail, mais nous travaillons à une trop grande distance des gens qui ont des points importants à soulever concernant l'aménagement ou la réduction du nombre de nos parcs nationaux. Il a aussi laissé entendre que le ministre suivrait de près toute initiative de la Fonction publique au cas où celle-ci ferait des propositions extravagantes. À mon avis, personne ayant acquis quelque expérience de l'administration de parcs nationaux au pays n'acceptera que le ministre agisse à la place de la Fonction publique, surtout lorsqu'il traite avec de hauts fonctionnaires aux postes de commande de ce ministère depuis bien trop longtemps.

Puis-je dire qu'il est 4 heures, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Comme il est 4 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir, les bills publics, les avis de motion et les bills privés.